



ACCOMPAGNEMENT(S) DANS MES UNITES



Si votre établissement comporte plusieurs unités d'accompagnement :

- Il est possible d'utiliser une même décision pour la basculer d'une unité à une autre
- Il est possible de mettre plusieurs accompagnements sur une même décision

Ainsi, si un usager de votre établissement change d'unité ou est accompagné au sein de plusieurs unités de votre établissement, vous pourrez faire vivre la décision au rythme de la situation réelle de l'utilisateur.

1. Ajouter un accompagnement

L'ajout d'un accompagnement se fait depuis l'onglet « **USAGERS ENTRES** » :

Statut	Précision	DUA	Q	C	N° individu	Sexe	Age	Identité	Initiateur	ESMS/Unité
le 27/02/2023					98725 (70)	♀	46 ans		MDPH	FV LES EPARSEES CHAUX ACCUEIL TEMPORAIRE INTERNAT
le 15/02/2023					16700 (13)	♂	49 ans		MDPH	FV LES EPARSEES CHAUX

Consulter la décision de l'utilisateur puis cliquer sur « **sélectionner une action** » :

L'action « **Ajouter un nouvel accompagnement** » apparaît.

Cliquer sur « **Ajouter un nouvel accompagnement** » :

Choisir le statut et l'unité concerné :

01 Sélectionner une action

Sélectionner une action

- Déclarer un nouveau contact
- Mettre au statut "Demande de réorientation"
- Ajouter un nouvel accompagnement**

02 Ajouter un nouvel accompagnement

Les champs marqués d'un * sont obligatoires

Statut du nouvel accompagnement *

Choisir le statut

- Mettre au statut "Liste d'attente - En cours d'analyse, demande d'admission reçue"
- Mettre au statut "Liste d'attente - Admissible"
- Mettre au statut "Liste d'attente - Admis"
- Mettre au statut "Usager entré"

03 Veuillez sélectionner une unité *

ARBC

Initiateur ESMS

Veuillez sélectionner une unité

- ACCUEIL DE JOUR (Accueil permanent)
- ACCUEIL TEMPORAIRE (Accueil temporaire)
- PRESTATION EN MILIEU ORDINAIRE (Accueil permanent)

Une fois l'action faite, l'utilisateur est visible sur les deux unités :

Statut de l'accompagnement	Unité	Mode d'accompagnement	
Usager pris en charge Depuis le 29/03/2023	ACCUEIL DE JOUR Places disponibles : 8 Liste d'attente : 5	Permanent	Changer le statut ▼
Usager pris en charge Depuis le 12/09/2022	HEBERGEMENT Places disponibles : 15 Liste d'attente : 0	Permanent	Changer le statut ▼

Si l'utilisateur est présent sur deux unités, deux lignes apparaîtront à son nom dans le tableau de bord :

Statut	Précision	DUA	N° individu	Sexe	Age	Identité	Initiateur	ESMS/Unité	Décision Temporalité
le 29/03/2023			460525 (25)	♀	9 ans		MDPH	ACCUEIL DE JOUR	14/02/2020 Accueil permanent
le 12/09/2022			460525 (25)	♀	9 ans		MDPH	HEBERGEMENT	14/02/2020 Accueil permanent

2. Modifier l'unité d'affectation

La modification d'affectation d'unité passe forcément par l'action « AJOUTER UN ACCOMPAGNEMENT » (voir étape précédente).

Si vous souhaitez faire apparaître l'utilisateur sur une seule unité, il faudra penser à sortir l'utilisateur de l'unité où il n'est plus.

Pour cela cliquer sur « changer le statut » :

Sélectionner le motif de sortie

« L'utilisateur est transféré dans une autre unité »

Mettre au statut "Usager sorti" Fermer x

Les champs marqués d'un * sont obligatoires

Attention, les précisions et les commentaires en saisie libre seront visibles par les usagers qui utilisent ViaTrajectoire

Date de la fin d'accompagnement par l'établissement ou du renouvellement *

Motif *

- Suite à la décision de la CDAPH
- Fin de formation
- Fin de l'accueil temporaire
- Fin de période d'essai
- Hospitalisation
- Renouvellement
- L'utilisateur est transféré dans une autre unité
- L'utilisateur est admis dans un autre ESMS suite à un déménagement
- L'utilisateur est admis dans un autre ESMS suite à une

Une fois l'action effectuée, vous verrez une seule prise en charge apparaître pour l'utilisateur :

Usager pris en charge Depuis le 12/09/2022	HEBERGEMENT Places disponibles : 15 Liste d'attente : 0	Permanent
Fin de prise en charge Accompagnement terminé le 29/03/2023 Suite à la décision de la CDAPH	ACCUEIL DE JOUR Places disponibles : 8 Liste d'attente : 5	Permanent

